

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1094

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur les conséquences sur l'offre de soins des rendez-vous médicaux non honorés et sur les moyens qui pourraient être envisagés pour responsabiliser les patients.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au Gouvernement de présenter un rapport au Parlement sur les conséquences sur l'offre de soins des rendez-vous médicaux non honorés et sur les moyens qui pourraient être envisagés pour responsabiliser les patients.

Chaque semaine, 6 à 10 % des patients ne se présenteraient pas à leur rendez-vous, ce qui correspondrait à une perte de temps de consultation de près de deux heures hebdomadaires en moyenne par médecin, soit près de 27 millions de rendez-vous qui ne seraient pas honorés par an. Ce phénomène qui semble en constante augmentation entraîne des répercussions sur l'offre de soins, en désorganisant le travail des médecins libéraux et hospitaliers, en limitant la disponibilité médicale des praticiens impactés et en limitant l'accès aux soins pour des patients en ont réellement besoin, ce qui contribue à majorer le nombre de patients qui s'adressent aux services d'urgence.